technologies qui permettront de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments », affirme M. Morrison.

Selon Peter Love, chef des programmes de conservation d'énergie de l'Ontario Power Authority, les normes jouent un rôle important dans le mouvement pour la construction écologique. Il explique que, à mesure que grandissent les préoccupations concernant les changements climatiques et les réserves d'énergie, les gouvernements se montrent plus soucieux de réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs gouvernements – dont ceux en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba – ont déjà inclus dans leurs politiques énergétiques concernant les bâtiments publics des prescriptions relatives au respect des pratiques de construction durable.

M. Love affirme que les gouvernements peuvent le faire parce que les normes existantes ont montré qu'il était possible de réduire la consommation d'énergie des immeubles.

« Les programmes de réglementation sont rendus possibles grâce aux normes, dit M. Love. Si les gouvernements peuvent affirmer qu'ils auront des immeubles qui atteignent certains niveaux d'efficacité énergétique, c'est parce qu'ils savent que des milliers d'autres ont déjà été construits selon ces normes. »

S'agissant de construire « vert », les constructeurs continuent cependant à rencontrer certaines difficultés, l'une des plus grandes étant, selon M. Love, le prix que coûte la construction d'un immeuble écologique.

« Ça coûte plus cher, c'est vrai, dit-il. Mais compte tenu des frais d'exploitation réduits, le coût global du cycle de vie du bâtiment est beaucoup moins élevé. »

Il soutient que les promoteurs veulent habituellement construire de la façon la plus rentable possible et créer autant d'espace physique qu'ils le peuvent avec les fonds dont ils disposent. Ils font ensuite porter les frais d'exploitation, notamment les coûts de chauffage et d'éclairage, par les occupants.

Cependant, il s'attend à ce que cette situation change du fait que le mouvement pour la construction écologique gagne du terrain. « Personne ne veut être dans la queue du peloton, dit-il, et comme de plus en plus d'entreprises commencent à intégrer l'efficacité énergétique dans leurs conceptions, plus de gens leur emboîteront le pas. »

Pour Manitoba Hydro, partisan de la réduction de la consommation d'énergie, son siège social vert est l'exemple de ce qu'elle prône.

« Notre nouvel immeuble sera un modèle d'efficacité énergétique et de durabilité pour le monde », affirme Bill Henderson, conseiller principal de la société en matière de communication. « C'est une démonstration concrète de notre engagement à l'égard de ces principes. » ■

Démolir sans détruire
Contribuer à la durabilité

Alors qu'on redouble les efforts pour réduire l'impact environnemental de la construction immobilière, la question de l'efficacité énergétique retient souvent presque toute l'attention. Or, des aspects connexes, comme la planification du chantier, l'utilisation efficace de l'eau, le recyclage de matériaux et la qualité de l'air à l'intérieur, peuvent aussi contribuer grandement à la durabilité des bâtiments.

Un comité technique canadien est en train d'élaborer deux normes qui permettront d'atteindre un autre but important de la construction durable, à savoir la conservation des matériaux et des ressources.

« Nous entendons beaucoup parler de durabilité par rapport au rendement des bâtiments », dit Michael Clapham, employé de Ressources naturelles Canada et membre de ce comité. M. Clapham a d'ailleurs présenté, lors du premier symposium intitulé *Common Ground, Consensus Building and Continual Improvement* tenu à Washington D.C., un exposé axé sur le travail du comité concernant le désassemblage et l'adaptabilité dans la conception des bâtiments.

« Le but est d'accroître la durabilité des matériaux utilisés dans la construction, une pratique qui fait partie de la hiérarchie des trois « R » (réduire, réutiliser, recycler) de la durabilité, c'est-à-dire comment pouvons-nous faciliter la réutilisation des matériaux et comment facilitons-nous le recyclage ou le remplacement des matériaux après qu'ils ont atteint la fin de leur vie », explique M. Clapham.

L'une des normes proposées (CSA-Z782-06) fournira des conseils sur la façon de construire des structures qui peuvent être démontées sans détruire certaines de leurs parties.

« Nous voulons encourager les entreprises à réfléchir sur ces concepts », dit-il. Les membres du comité technique engagent actuellement des cabinets d'ingénierie et d'architecture pour évaluer les lignes directrices afin de déterminer si elles sont réalisables.

La deuxième norme porte sur le désassemblage des structures existantes de façon à préserver les matériaux pour pouvoir les réutiliser et sur la préservation de l'énergie que recèlent les matériaux grâce au recyclage, lorsque le désassemblage est infaisable.

« Nous en sommes encore au début, dit M. Clapham. Nous menons actuellement une recherche documentaire afin de savoir ce qui a déjà été fait dans ce domaine pour ne pas réinventer la roue. » M. Clapham indique qu'avec la croissance de la demande de bâtiments écologiques, il prévoit que le comité technique élaborera d'autres normes pour appuyer les objectifs de durabilité.

« Le rendement des bâtiments n'est qu'un aspect de la durabilité, ajoute-t-il. Nous cherchons des moyens, d'une part, de réduire l'impact des bâtiments sur l'environnement et, d'autre part, de réutiliser ou recycler d'une manière économique les matériaux à fin de leur durée de vie. » ■